

LE PROJET DE LOI POUR UNE ÉCOLE DE LA CONFIANCE, POUR QUOI ?

« L'École de la confiance, c'est cette communauté unie des adultes qui fera progresser collectivement l'École et permettra à notre société d'être plus sereine et plus heureuse. »

Jean-Michel Blanquer, discours à l'Assemblée nationale, 12 février 2019

+ DE JUSTICE SOCIALE

INSTRUCTION OBLIGATOIRE À 3 ANS

pour combattre les inégalités à la racine

Obligation de formation de 16 à 18 ans

PRÉ-RECRUTEMENT DES PROFESSEURS

Accès plus large et plus progressif
à la profession

Simplification de l'obtention des bourses au lycée

+ D'ÉQUITÉ ET D'INNOVATION TERRITORIALE

Ouverture d'établissements publics locaux d'enseignement international

RENFORCEMENT DE L'ACCUEIL DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

+ d'accompagnants (recrutés en CDD) mobilisés
dans les PIAL (pôle inclusif d'accompagnement
localisé) dans chaque département

POSSIBILITÉ D'OUVERTURE D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DES SAVOIRS FONDAMENTAUX

Des projets portés par les acteurs locaux pour
améliorer le lien entre le primaire et le collège
et mieux accompagner les élèves dans
les apprentissages du socle commun

Création d'un rectorat à Mayotte

↑ ÉLEVER LE NIVEAU GÉNÉRAL

+ grande liberté d'expérimentation pédagogique

CRÉATION DU CONSEIL DE L'ÉVALUATION DE L'ÉCOLE

RENFORCEMENT DE LA FORMATION INITIALE ET CONTINUE DES PROFESSEURS

Scolarité sans harcèlement pour un climat scolaire plus serein

Accompagnement des élèves instruits dans la famille